



Contrat de location voiture sur photocopie

Par **kdm**, le **23/06/2010** à **17:00**

Bonjour,rnrnJ'ai récemment loué un véhicule. Le contrat a été fait sur une photocopie de contrat et à aucun moment on ne m'a fait lire les cgv et encore moins les signer.rnrnJe suis actuellement en litige pour un petit accroc sur la portière lors de son ouverture (petit éclat de 0.5cm) et pour lequel on me réclame une somme assez élevée en me menaçant de débiter mon compte sans attendre ma demande éventuelle de contre expertise.rnrnMa question, bien qu'ayant déjà réglé la location (ce qui est normal) quelle est la validité de mon contrat compte tenu de la non signature des cgv.rnrnMerci par avance pour vos réponses rapides car je dois les revoir demain.rnrnCordialement

Par **Alkomoim**, le **23/06/2010** à **21:51**

Bonjour, rnrnje suis amené a louer des voitures également et la chose est simple:rnrnSi le loueur ou le garage n' a pas fait l' etat des lieu avec vous avant le pret du véhicule vous repondez que l' eraflure y etait avant.rnrnsi il n y a pas de signature attestant que le véhicule etait en bon état avant la période de pret vous etes dans votre droit de refuser le reglement de la dite somme.rnrncordialement alban